

Lock-out chez les concessionnaires d'automobiles de la région de Québec

Le recours aux briseurs de grève débouté par la CRT

par Martin LaSalle

Dans une ordonnance provisoire rendue le 27 janvier, la **Commission des relations du travail (CRT)** a réalisé une première en obligeant 12 des 28 concessionnaires d'automobiles de la région de Québec, en lock-out depuis le 11 décembre dernier, à respecter le **Code du travail** et à cesser d'utiliser des briseurs de grève.

Malgré le placardage et autres moyens utilisés par les concessionnaires pour camoufler leurs gestes illégaux, le **Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (CSD)** est parvenu à démontrer à la CRT qu'il était urgent d'émettre une ordonnance enjoignant 12 concessionnaires à respecter les dispositions du Code du travail, afin d'empêcher le recours à des briseurs de grève pour réaliser des tâches régies par la convention collective et devant être effectuées par des travailleurs syndiqués.

Les tâches visées par l'ordonnance relevaient des fonctions accomplies par les 850 travailleurs en lock-out tels les mécaniciens, les préposés aux pièces, les laveurs, les préposés au service, les préposés à l'entretien, les déchargeurs de camions de pièces et les salariés de bureau.

L'ordonnance émise par le commissaire et vice-président de la CRT, **Robert Côté**, respecte ainsi le rapport de force que le législateur a voulu maintenir lors de grèves ou de lock-out,

puisque le remplacement de salariés en conflit par des briseurs de grève rompt l'équilibre et rend plus difficile la conclusion d'une convention collective, en plus de prolonger le conflit.

« Si l'ordonnance recherchée n'est pas émise et qu'il s'avère, une fois l'enquête terminée, que le syndicat était dans son droit, les concessionnaires et leur association auront tiré profit de la situation tout au long de la période précédant la décision finale de la Commission », écrit le commissaire dans sa décision.

L'ordonnance provisoire prononcée par la CRT sera en vigueur tant et aussi longtemps que la commission n'aura pas disposé du fond de la demande.

Une solidarité exemplaire

Mis en lock-out depuis le 11 décembre 2002, « les travailleurs ont affronté maints écueils qui ont eu pour effet de raffermir leur solidarité et d'aiguiser leur détermination à poursuivre leur lutte pour obtenir le respect de leur employeur », a déclaré **Marc Auger**, président du SNEGQ-CSD.



Les « cadennassés » reçoivent d'ailleurs l'appui de nombreux autres travailleurs oeuvrant pour des concessionnaires d'automobiles de d'autres régions du Québec. C'est notamment le cas des 450 membres du Syndicat démocratique des employés de garage du Saguenay – Lac-Saint-Jean qui, en plus d'accepter de verser une cotisation spéciale de 15 \$ par semaine jusqu'à la fin du conflit, ont récemment voté une aide additionnelle de 100 000 \$ pour leurs confrères en lock-out. Cette contribution, conjuguée à un montant additionnel débloqué par le SNEGQ-CSD, aura permis d'augmenter de 50 \$ par semaine l'allocation de conflit versée aux travailleurs, passant de 230 \$ à 280 \$.

« Pour nous, c'est une question de solidarité et d'entraide : nos amis du SNEGQ-CSD sont dans le besoin et nous ne les laisserons pas tomber. Nous envisageons même la possibilité de contribuer à nouveau au combat

que mènent nos confrères et consœurs de Québec », a souligné le président, **Georges Bouchard**.

Par ailleurs, les travailleurs en lock-out voient les appuis se multiplier à leur endroit par plusieurs syndicats affiliés à la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**. Lors du colloque tenu à Trois-Rivières en février, le président de la CSD, **François Vaudreuil**, en a d'ailleurs appelé à la solidarité des délégués syndicaux afin de leur venir en aide.

« Nos membres sont enchantés de la contribution des membres des syndicats affiliés à la CSD et ils sont plus déterminés que jamais à poursuivre la lutte afin d'être pleinement respectés de leur employeur, a expliqué Marc Auger, président du SNEGQ-CSD. L'appui que nous manifestent nos confrères et consœurs est une source de motivation additionnelle pour nous. »